

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
COMPTE RENDU
Séance du 28 juin 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 21 juin 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Pierre SEIGNEZ donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE

Titulaire absent : M. Patrick TEINTE, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

Secrétaire de séance : Julien PLICHON

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil communautaire du 10 mai 2017

OBLIGATIONS LEGALES

Portant information du remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la démission de M. Samuel DECAUX de son mandat de conseiller municipal au sein de la mairie de Solesmes.

M. André COUSIN est désigné pour le remplacer au sein du Conseil communautaire de la CCPS.

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS
EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants

→ Attribution de l'accord-cadre de fournitures de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes des déchets en porte à porte à la Société PLASTIC OMNIUM.

Question 1 - DELIBERATION 2017.52

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Paul SAGNIEZ, Vice-Président en charge des finances explique aux membres du Conseil qu'à la demande de la CCPS, un diagnostic a été réalisé sur les gaines d'aération de la piscine intercommunale située à Solesmes. Les résultats fournis par la société ENGIE montrent une détérioration avancée des gaines, nécessitant un remplacement en urgence.

Il est proposé que ces travaux, évalués à 31.489,02€ TTC, soient réalisés en juillet 2017, durant la période de fermeture.

Les dépenses relatives au PLUI, à réaliser en 2017, ont été réévaluées. Il est nécessaire de les réajuster à hauteur de 89.231,38€ (crédits).

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux locaux de la CCPS, un système de communication téléphonique fonctionnant par Internet a été mis en place. Il a semblé nécessaire d'harmoniser le système à l'échelle de la CCPS et de remplacer les appareils obsolètes du SAP et du conservatoire, pour un coût de 8.189,32€ TTC.

Le montant total de la Décision Modificative n°1 est de 128.909,72€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal.

Question 2 - DELIBERATION 2017.53

PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA STAGIAIRISATION/TITULARISATION DE TROIS AGENTS

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, évoque la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite à la réussite de 3 de nos agents lors de la session de sélection professionnelle réalisée par le DDG59.

Il précise qu'au terme des 6 années de contrat, la titularisation est obligatoire.

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Les besoins et la réorganisation des services de la CCPS ont évolué.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, prévoyant la stagiairisation/titularisation de trois de ses agents lauréats.

Question 3 - DELIBERATION 2017.54

PORTANT ACTUALISATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, explique à l'Assemblée que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques au sein de la CCPS.

Il précise que différents événements dans la vie de la CCPS ont rendu nécessaire, l'actualisation de celui-ci :

- L'arrivée d'un nouveau DGS en avril 2016, des Chefs des pôles, « affaires générales » et « Urbanisme, Environnement et Gestion de l'Espace » ; respectivement en octobre 2016 et mars 2017, entraînant une réorganisation interne des services ;
- Le déménagement du siège de la Communauté de Communes permettant la création de la « Maison Intercommunale des Services à la Personne » ;
- La création de la brigade verte dite « zéro phyto ».

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le nouvel organigramme des services applicable au 1^{er} juillet 2017.

Question 4 - DELIBERATION 2017.55

PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE REVALORISATION SALARIALE

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, expose :

La rémunération dans la fonction publique est constituée du traitement base et du régime indemnitaire.

Le premier étant codifié en fonction du grade et de l'échelon de l'agent, le seul levier d'évolution salariale à disposition de l'employeur est le régime indemnitaire.

Les agents de la CCPS sont appelés à formuler des demandes de revalorisation salariale, afin de gérer au mieux ces sollicitations de les appréhender globalement lors de la préparation du budget, il est proposé de créer une commission de revalorisation salariale.

Composée du Président, du Vice-Président chargé des ressources humaines, du vice-président chargé des finances, assistés du Directeur Général des Services et des chefs de pôle concernés, cette commission se réunira deux fois dans l'année afin d'examiner les demandes de revalorisations salariales.

Elle sera chargée de statuer avec équité entre les missions des agents et leurs rémunérations ; veiller à contenir l'enveloppe réservée aux régimes indemnitaires ; l'inscription budgétaire des primes. Elle se réunira deux fois par an – juin et décembre.

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de créer la commission de revalorisation salariale.

Question 5 - DELIBERATION 2017.56

PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES DU SIEGE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, explique que suite à la réorganisation des services de la CCPS, et vu le projet de création de la Maison Intercommunale des Services à la Personne, les horaires du siège doivent être réorganisés.

Il présente à l'Assemblée les horaires de travail des agents, de l'accueil du public du 1^{er} septembre au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 août.

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Interventions :

- interrogations soulevées quant à la nécessité d'une ouverture le samedi matin.

↳ Aucune compétence de la CCPS ne nécessite une ouverture le samedi. Il est à noter que le conservatoire et la Piscine sont ouverts les samedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide à l'unanimité la modification des horaires du Siège communautaire.

Question 6 - DELIBERATION 2017.57**PORTANT MISE EN PLACE DES HORAIRES DE LA BRIGADE VERTE – ZERO-PHYTO**

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, expose :

La CCPS a créé une brigade spécialisée dans le traitement des espaces verts. Considérant que les agents de cette brigade travaillent en extérieur, il est prévu un aménagement du temps de travail du 15 juin au 31 août.

Propositions :

- Horaires de travail du 1^{er} septembre au 14 juin : 8h-12h et 13h-16h du lundi au vendredi
- Horaires de travail du 15 juin au 31 août : 6h-13h du lundi au vendredi

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les horaires de la Brigade Verte – Zéro-Phyto.

Question 7 - DELIBERATION 2017.58**APPROUVANT LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES A LA POPULATION**

Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du personnel, expose :

La Maison Intercommunale des Services à la Population (MISP) est une structure gérée en régie directe par la CCPS. Elle accueille, informe, oriente le public ; toute personne désireuse de recevoir de l'information, un service.

Le Vice-président présente :

- les horaires d'ouverture au public en période scolaire et durant les vacances ainsi que les fermetures annuelles
- les horaires du personnel et évoque la pause méridienne
- l'organigramme fonctionnel

L'avis du comité technique paritaire du 20 juin 2017 est favorable.

Interventions :

- Dans une volonté de maintenir le lien entre les différents services, et s'agissant de la pause méridienne, les agents auront la possibilité de prendre leur repas soit au siège de la CCPS, soit à la MISP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le fonctionnement de la MISP tel que proposé ainsi que l'organigramme fonctionnel de l'équipement.

Question 8 - DELIBERATION 2017.59**PORTANT AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la CCPS doit se prononcer sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023 (SDAASP).

Les élus communautaires peuvent le télécharger le document à l'adresse suivante : <http://lenord.fr/sdaasp>. L'accessibilité d'un service ne se résume pas à la présence d'une structure offrant ce service sur un territoire. L'accès peut être physique ou dématérialisé.

Depuis décembre 2015, une démarche partenariale a été engagée par l'État et le Département du Nord en associant la Région, les EPCI, les opérateurs de services et partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins en matière de services et d'une vision partagée des enjeux et priorités, le SDAASP décline une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, assortie d'un programme d'actions pour 6 ans.

Le programme d'actions est présenté à l'assemblée.

Le Président précise qu'à l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera définitivement le schéma.

Les différents organismes associés lors de l'élaboration du schéma participeront à sa mise en œuvre, en tant que partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions.

Conformément à la loi NOTRe, les EPCI seront associés, aux côtés de l'État et du Département, à la gouvernance qui sera déclinée au niveau départemental et au niveau territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***d'émettre un avis favorable au projet de SDAASP ;***
- ***d'autoriser toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente décision ;***
- ***d'autoriser le Président, à signer tout type de document administratif, technique ou financier.***

Question 9 - DELIBERATION 2017.60

APPROUVANT LE PROJET D'ACCORD-CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES (PRADET) 2016-2021 SUR L'ESPACE DE DIALOGUE DU HAINAUT-CAMBRESIS

Le Président informe l'Assemblée que le 8 juillet 2016 en séance plénière, le Conseil régional des Hauts-de-France a adopté une délibération-cadre pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement du territoire au service du développement et de l'attractivité des territoires des Hauts-de-France pour la période 2016-2021 : la **Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET)**.

Le Président présente les ambitions du dispositif et précise que la Région a également posé, comme base des échanges qu'elle souhaite avoir avec les territoires, le principe d'une cartographie de grands espaces infrarégionaux appelés « espaces de dialogue ». C'est à cette échelle qu'elle ambitionne d'accompagner la structuration territoriale de Pôles métropolitains et de Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), mais aussi de soutenir la réalisation de projets structurants contribuant à la mise en œuvre d'orientations stratégiques de développement et d'attractivité partagées par la Région et les territoires.

À cette fin, **quatre fonds territoriaux** ont été créés dans le cadre du dispositif PRADET :

- Le Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM) ciblant les projets d'enjeux métropolitains et interterritoriaux,
- Les deux Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération (FAPA) et d'Appui à l'Aménagement du territoire (FAAT) pour les projets d'enjeux intercommunaux,
- Le Fonds de Redynamisation Rurale (FRR) pour les projets des communes rurales (nomenclature INSEE) situées dans le périmètre de l'espace infra régional du Hainaut-Cambrésis.

Le territoire du **Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis constitue l'un des 9 « espaces de dialogue »** identifiés par la Région sur lequel les **quatre fonds territoriaux** peuvent être mobilisés.

Le syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis rassemble les Communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les Communautés de communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et de Sud Avesnois.

Les grands enjeux de développement et d'aménagement du Hainaut-Cambrésis sont :

- Le développement des richesses et de l'activité ;
- L'attractivité territoriale
- L'amélioration du quotidien des habitants et de la qualité de vie

Le travail mené par l'Association a également permis de réaliser, dans le cadre de la préparation de la programmation PRADET, une liste d'opérations portées par les membres répondant au double objectif de mise en œuvre du Projet métropolitain et des priorités régionales.

Afin d'assurer le co-pilotage et la mise en œuvre du dispositif PRADET sur la période 2016-2021, la Région propose de **formaliser le partenariat avec les territoires du Hainaut-Cambrésis sous la forme d'un accord-cadre**.

Cet accord-cadre, présente :

- un cadre d'orientations stratégiques
- les conditions de mobilisation des quatre fonds territoriaux du dispositif PRADET
- des modalités de pilotage partenarial du dispositif
- les dispositions relatives à l'ingénierie territoriale au service de la mise en œuvre du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'approuver le projet d'accord-cadre du dispositif PRADET ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à finaliser et à signer, sous réserve de modifications non substantielles, les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.*

Question 10 - DELIBERATION 2017.61

APPROUVANT LE PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS PUBLICS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS, ET D'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE »

Monsieur le Président explique que la commune de Solesmes a transféré à la CCPS le Conservatoire de Musique et de Danse, ainsi que la Piscine. Le but du présent procès-verbal contradictoire est donc de définir précisément les domaines publics qui correspondent à ces deux services publics.

Interventions :

- interrogations soulevées quant à l'impact juridique d'un tel transfert, et la collectivité qui prendra en charge les travaux.

↳ La CCPS obtient l'usufruit des bâtiments et supportera le coût des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **approuve le procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens publics ;**
- **autorise le président à signer le procès-verbal, ainsi que tout document y afférent.**

Question 11 - DELIBERATION 2017. 62

NOMMANT HUIT REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE L'ÉCAILLON ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que depuis 1981, les communes de Bermerain, Saint-Martin-sur-Écaillon, Sommaing-sur-Écaillon et Vendegies-sur-Écaillon adhèrent au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses affluents. À sa création celui-ci avait pour objet la lutte contre les inondations, la lutte contre les rats musqués, l'amélioration de la qualité de l'eau et la mise en œuvre de toutes mesures devant assurer le bon entretien de la rivière et de ses affluents et la conservation des ouvrages réalisés. Aujourd'hui, ces objets, hors lutte contre les rats musqués, se retrouvent dans la compétence gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI).

La CCPS ayant acquis la compétence GEMAPI, elle se substitue donc de fait aux communes susnommées dans le Syndicat de l'Écaillon.

En bureau communautaire du 7 juin 2017, a été proposé que les représentants de la CCPS soient issus des communes situées sur le bassin versant de l'Écaillon soit Bermerain, Beaurain, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing, Vertain et Vendegies-sur-Écaillon, ainsi que le Président de la CCPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de nommer les huit représentants de la CCPS au Syndicat intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses affluents, cités ci-dessous :

NOM Prénom
Marc CARPENTIER
Philippe PAYEN
Yvan BRUNIAU
Michel DHANEUS
Teddy DRILA
Didier ESCARTIN
Jean-Marc LEMEITER
Georges FLAMENGT

Question 12 - DELIBERATION 2017.63

APPROUVANT L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A L'ASSOCIATION « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le principe de l'expérimentation consiste, dans un premier temps, à identifier des secteurs particulièrement touchés par le chômage de longue durée, et regroupant quelques dizaines de personnes concernées par cette situation sur les communes du Pays Solesmois.

Cette identification faite, il s'agit de travailler avec ces personnes sur leur projet professionnel, puis de leur proposer un emploi correspondant à un besoin non couvert par un acteur économique sur leur bassin de vie. Les emplois ainsi créés seront en grande partie financés par la réorientation des fonds publics qui auraient servi à leurs allocations et à leurs services d'accompagnement en tant que demandeurs d'emploi.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » regroupant les collectivités intéressées vient d'être créée.

Le montant de l'adhésion est de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité moins une abstention, l'adhésion de la CCPS à l'Association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Question 13 - DELIBERATION 2017.64

ABROGEANT LES DELIBERATIONS 2014.38 ET 2015.41, ADOPTANT LE REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET ÉLISANT LES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE MARCHES PUBLICS A PROCEDURES ADAPTEES (CMAPA)

Monsieur le président explique que dans le cadre de la mise en conformité des procédures internes de la CCPS avec le droit de la commande publique, il est nécessaire :

- d'abroger les délibérations 2014.38
- d'adopter le Règlement Interne de la Commande Publique (RICP)
- d'élire les membres des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et de Marchés Publics à Procédures Adaptées (CMAPA).

Composition de la commission :

Présidence	
Georges FLAMENGT	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paul SAGNIEZ	Teddy DRILA
Denis SEMAILLE	Michel DHANEUS
Guy BESIN	Jean-Marc LEMEITER
Gilbert GERNET	Patrick TEINTE
Annie FAURE	Philippe PAYEN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'abroger les délibérations 2014.38 portant constitution de la commission d'appel d'offres et 2015.41 portant validation du guide des procédures d'achats ;*
- *d'élire la CAO et la CMAPA ;*
- *d'approuver le Règlement Interne de la Commande Publique.*

Question 14 - DELIBERATION 2017.65

PORTANT SOUTIEN « INGENIERIE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA COMMUNE DE HAUSSY

Monsieur le Président explique que Monsieur le Maire de Haussy lui a fait part d'un projet de Maison de Santé pluridisciplinaire sur la Commune de Haussy, regroupant plusieurs professions libérales de Santé.

Dans ce cadre, il convient de préciser qu'à l'échelle du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis la question de la Santé est abordée.

La CCPS pourrait accompagner la Commune de Haussy en mettant à disposition l'ingénierie communautaire pour la réalisation de tout ou partie des actions suivantes :

- Définition d'une stratégie de développement,
- Assistance générale lors de la réalisation d'études précitées visant à la définition du projet et de la rédaction de cahier des charges inhérents aux dites études,
- Participation aux comités de pilotage et comités techniques,
- Accompagnement dans le choix des prestataires aux différentes étapes de réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de soutenir le projet de Maison de Santé pluridisciplinaire sur la commune de Haussy par la mise à disposition des compétences d'ingénierie de la CCPS.

Question 15 - DELIBERATION 2017.66

PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A MONSIEUR BEURNE DAMIEN

Monsieur le Président expose le projet de M. Damien BEURNE, diplômé d'une licence d'opticien-optométriste et contactologue qui travaille en tant que responsable salarié du magasin d'optique Vision Plus à Solesmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité moins une abstention :

- *d'attribuer au projet de Monsieur BEURNE une subvention de 5.000 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises ;*
- *d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et notamment à signer la convention relative aux conditions de versement de l'aide.*

Question 16 - DELIBERATION 2017.67

PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A L'ENTREPRISE PANIEN LAURENT (CLINIQUE VETERINAIRE)

Monsieur le Président expose le projet de construction d'une clinique de M. Laurent PANIEN (Docteur Vétérinaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer au projet de développement de la clinique vétérinaire PANIEN une subvention de 15 000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. La subvention sera versée à la SCI IMPAVET.
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et notamment à signer la convention relative aux conditions de versement de l'aide.

Question 17 - DELIBERATION 2017.68**PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE BASUYAUX TRANSPORTS**

Monsieur le Président expose le projet de l'entreprise familiale transports BASUYAUX de BERMERAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer au projet de développement de la société BASUYAUX Transports une subvention de 20.000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. La subvention sera versée à la SCI BASUYAUX ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et notamment à signer la convention relative aux conditions de versement de l'aide.

Question 18 - DELIBERATION 2017.69**ATTRIBUANT DES AIDES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT OBTENU UN PRET D'HONNEUR AUPRES D'INITIATIVE CAMBRESIS**

Monsieur le Président présente les entreprises susceptibles de recevoir une subvention ainsi que les montants :

Entreprise/Activité	Dirigeant	Montant
Vente de vins et coffrets cadeaux (Vendegies sur Ecaillon)	Laurine MICHEL	1.500 €
Création d'une mercerie (Solesmes)	Véronique COUSIN	1.080 €
Création d'une entreprise de couverture-zinguerie (Solesmes)	Alban WANECQUE	1.200 €
Reprise d'un bar à concert (Solesmes)	Jessie DANIEL	1.200 €
Création d'une société de tuyauterie industrielle (Saint Martin sur Ecaillon)	Pierre-Marie BLANCHARD	2.500 €

M. André COUSIN ayant une relation directe avec Mme Véronique COUSIN, dirigeante d'entreprise, est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide à l'unanimité les subventions proposées.

Question 19 - DELIBERATION 2017.70**APPROUVANT LE PROJET D'AVENANT N°3 AU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE BAREME ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) ET LA SOCIETE ECO EMBALLAGES**

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries précise à l'Assemblée que depuis 2011, la CCPS est liée à l'éco-organisme agréé Eco-Emballages par un « Contrat Action et Performance – barème E ». Ce dispositif de soutien à la collecte sélective et à la valorisation des déchets d'emballages ménagers a pris fin au 31 décembre 2016. Cependant, suite à la publication tardive par les services de l'état du cahier des charges pour le nouvel agrément, Eco-Emballages nous propose de prolonger sur l'année 2017 notre contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant n°3 au contrat pour l'Action et la Performance Barème entre la CCPS et la Eco Emballages.

Question 20 - DELIBERATION 2017.71**APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS SUITE A LA POSE D'UNE BORNE A LA DECHETERIE DE BERMERAIN**

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries explique à l'Assemblée que Le Relais est un opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC (Tissus, Linges et Chaussures). Il ajoute que cette convention est conclue pour la pose d'une borne à la déchèterie de Bermerain.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la Convention de Partenariat avec Le Relais, suite à la pose d'une borne à la déchèterie de Bermerain (59213).

Question 21 - DELIBERATION 2017.72**APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR L'ENLEVEMENT DES CAPSULES DE CAFE NESPRESSO ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) ET SUEZ RV FRANCE**

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries précise que cette convention interviendrait afin d'assurer le recyclage des capsules usagées de la marque, NESPRESSO.

La présente convention est conclue entre SUEZ RV France et la CCPS pour une durée de 1 an renouvelable tacitement et concerne les déchèteries de Solesmes et de Bermerain.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café NESPRESSO entre la CCPS et SUEZ RV France ;*
- *d'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.*

Question 22 - DELIBERATION 2017.73

PORTANT PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries fait une présentation du rapport annuel 2016.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation.

Question 23 - DELIBERATION 2017.74

APPROUVANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA PISCINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion du patrimoine communautaire présente les différents horaires pour les périodes scolaires, petites vacances scolaires et grandes vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide à l'unanimité les horaires proposés.

Question 24 - DELIBERATION 2017.75

APPROUVANT LES TARIFS DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU PAYS SOLESMOIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Marc CARPENTIER, Vice-Président en charge de la culture présente les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est décidé que pour les élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire, l'apprentissage d'un deuxième instrument pratiqué ou non en harmonie sera facturé selon le droit commun (**droit de formation instrumentale supplémentaire**). Ces mêmes élèves ne sont pas prioritaires pour leur 2^{ème} ou 3^{ème} instrument.

Il est enfin proposé de conserver la possibilité d'un paiement en 3 fois sur le montant global (droit d'inscription et de formation) et sur les frais de location des instruments.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs du conservatoire intercommunal de Musique et de Danse du Pays Solesmois pour l'année scolaire 2017-2018 tel que présenté.

Question 25 - DELIBERATION 2017.76

ATTRIBUANT LE MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DU PAYS SOLESMOIS DE MUSIQUE ET DE DANSE

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion du patrimoine communautaire explique que la CCPS a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la restructuration et l'extension du conservatoire de Musique et Danse le 25 Avril 2017.

Les compétences demandées sont : Architecte – BET tout corps d'état – Acousticien.

Il précise le déroulement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'attribuer le Marché au groupement MV2 architecte – BA BAT – SIM ENGINEERING ;*
- *d'autoriser le président à signer l'acte d'engagement et tout document nécessaire à l'exécution dudit marché public, ainsi que de notifier l'attribution au titulaire.*

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la situation GEMAPI-E.
- État d'avancement de la procédure PLUi/RLPi.
- Nomination du nouveau responsable piscine.
- Information de la répartition du FPIC entre la CCPS et ses quinze communes membres.